

COMPTE RENDU PROVISIOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2018

L'an deux mil dix huit et le vingt et un juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc – GUILLAIN Romuald – HENEMAN Jean-Paul — JOHNSON Richard - RYCKEBUSCH Emmanuel – MEUNIER Gérard - LACRESSONNIERE Vincent – VANTHUYNE Olivier - VANHEEGHE Pierre - SCHRYVE Emmanuel - MOALI Sandra – VANBOSSSEL Fabien - DECODTS Viviane - ANDRIES Caroline

Excusée : GRANDVAL Lucie

Madame Lucie GRANVAL a donné pouvoir à Monsieur Marc DEHEELE

Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui ont participé à l'organisation de la commémoration du 8 mai, de Buyscheure Bocage, de la fête de la musique, de l'intervillages.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 AVRIL 2018 :

Le compte rendu du 11 avril 2018 est approuvé.

TRAVAUX ECOLE DU BAS :

Lors du vote du budget, il avait été acté la nécessité de prévoir le rejointement des murs de l'école primaire (façade arrière côté sud et le pignon côté cimetièrre). Le devis retenu est d'un montant de 18 440 € HT. Le Conseil Municipal accepte ce devis par 13 voix pour et 2 voix contre. Les travaux seront réalisés pour une partie aux vacances de février 2019 et pour le reste aux vacances de Pâques 2019.

SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE DU VAL DE LA PEENE :

Monsieur Romuald GUILLAIN indique que l'école de musique du Val de la Peene est en difficulté financière (déficit de 4 000 €) suite à des pertes financières de subventions régionales et départementales, à l'obligation de souscrire à une mutuelle pour les salariés. La Commune d'ARNEKE met à disposition gracieusement les locaux plus le chauffage et l'électricité.

Le Conseil Départemental du Nord va accorder à l'association une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

Monsieur Romuald GUILLAIN propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 0,50 € par habitant soit la somme de 287 € 50 pour la Commune de BUYSSCHEURE.

Il est demandé par le Conseil Municipal d'organiser une réunion d'organisation de l'association lors de la première quinzaine de septembre afin que l'association parte sur de nouvelles bases.

Le Conseil Municipal est favorable au versement d'une subvention de 287 € 50 (14 pour, 1 abstention).

MOBILIER DE L'EGLISE :

Monsieur le Maire indique que les 4/5èmes des chaises de l'église sont piquées par les vers ce qui signifie qu'à l'usage ce mobilier se fragilise et pose un problème de sécurité. Il demande donc l'accord de principe du Conseil Municipal pour remplacer les chaises de l'église soit par des nouvelles soit par des bancs. La décision finale sera prise au regard des différentes propositions. Le Conseil Municipal est favorable (13 pour et 2 contre).

GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée de 24 heures 00 hebdomadaire à compter du 1^{er} juillet 2018. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

FETE DE LA MOTO :

Monsieur Gérard MEUNIER fait un point sur l'organisation de la fête de la moto qui se déroulera le dimanche 5 août 2018.

DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE :

Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH indique que les défibrillateurs cardiaques deviendront obligatoires dans les lieux publics.

Il est proposé 2 solutions :

- Offre de location : entre 70 € et 150 € par mois sur 5 ans soit entre 840 € et 1 800 € par an
- Offre d'achat : défibrillateur (1 480, 56 € TTC) + armoire extérieure (571, 20 € TTC) soit 2 051, 76 € TTC. Il faut ajouter à l'achat une maintenance annuelle de 269 € 28 TTC.

Le Conseil Municipal opte à l'unanimité pour l'achat du défibrillateur cardiaque et décide de l'installer au niveau de l'église.

LOCATION DE SALLE :

Monsieur le Maire indique qu'il est de plus en plus sollicité pour la location de la salle 101 dite salle de réunion. Il est proposé de louer cette salle à partir du 1^{er} juillet 2018 pour la somme de 50 € uniquement aux Buyscheurois. A ce tarif pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars, un forfait de chauffage de 20 € sera automatiquement facturé. La salle sera mise à disposition sans vaisselle, sans cuisine et l'accès aux sanitaires se fera par l'extérieur. Cette proposition est votée à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il existe des problèmes de propreté de salle lors des locations de la grande salle, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer une caution de 100 € pour toute location. Si la salle est rendue propre où si les gens nettoient correctement la salle, le chèque de caution sera rendu.

Monsieur le Maire indique qu'une personne a réservé la salle le week-end du 30 juin 2018 et qu'elle souhaite dédire sa location de salle. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser l'acompte versé soit la somme de 80 €. Cette proposition est votée à l'unanimité.

Concernant les annulations de contrat, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à donner une suite favorable à ces demandes de remboursement ou défavorable suivant les causes invoquées. Cette proposition est votée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CLASSE DE DECOUVERTE:

Monsieur Romuald GUILLAIN indique que les enfants de l'école se sont rendus en classe de neige et que le Conseil Municipal avait opté favorablement sur le principe d'accorder une subvention pour le financement de ce voyage.

11 enfants de Buyscheure y ont participé et 5 enfants extérieurs qui sont pris en charge par les 3 communes du RPI (1/3 tiers par commune)

Le Conseil Municipal octroie donc la somme de 2 047 € 95 à l'association des parents d'élèves.

A la rentrée prochaine, le RPI comptera 152 élèves.

La fête des écoles aura lieu le samedi 23 juin à Noordpeene.

TARIF GARDERIE POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGMENT :

Pour mémoire, le centre de loisirs commun aux communes de Buyscheure, Noordpeene, Ochtzeele sera fera sur Buyscheure cette année du 9 au 27 juillet 2018. Monsieur Romuald GUILLAIN indique qu'une garderie sera organisée de 7 h 30 à 9 h 00 pendant la période du centre aéré dans la salle Tisje Tasje. Le montant de la vacation est fixé à 1 €.

TARIF GARDERIE POUR TOUT RETARD :

Monsieur Romuald GUILLAIN indique que suite à des abus concernant les horaires de garderie un forfait de 5 € sera instauré par tranches de 10 minutes de retard. Ce tarif est appliqué dès la rentrée scolaire.

BANQUET DES AINES :

Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH indique avoir distribué les invitations pour le banquet des aînés.

FESTIVITES COMMUNALES :

Monsieur Emmanuel RYCKEBUSH fait un point sur la ducasse 2018 :

- Du 6 au 10 août 2018 : semaine des arts organisée par les associations Plaisir de Lire, Envie de lire de Rubrouck et Guillaume de RUBROUCK
- 11 août 2018 :
 - ✓ concours de pétanque organisé par l'ASEB à 14 h 30 sur le terrain près du mini stade
 - ✓ distribution de tickets de manège pour les jeunes de la Commune de moins de 15 ans à 18 heures 00 en mairie. Tickets à utiliser le week-end de ducasse
 - ✓ soirée animée par les ch'ti djembés de Mpika avec petite restauration assurée par la friterie Jimmy et Laetitia dans la salle Tisje Tasje
- 12 août 2018 :
 - ✓ Brocante gratuite de 7 h 00 à 18 h 00 dans le centre du village
 - ✓ Concert de variétés françaises par Pascal Damie, dans la salle des fêtes à 21 h 00
 - ✓ Feu d'artifices tiré au pied et au sommet de l'église

TRAVAUX DE VOIRIE :

Monsieur Emmanuel SCHRYVE indique les différents travaux de voirie effectués sur la Commune :

- ✓ Iptie Weg : travaux terminés, un tapis d'enrobé a été mis en place
- ✓ Popelier Straete : réalisation de trottoirs à partir du 401 Popelier Straete jusqu'à la West Houck Straete. La largeur de la bande de roulement est maintenue à 5 m 20. Cette largeur ainsi que la pose de bordures d'une hauteur de 15 cm a été décidée avec la CCFI pour tenter de réduire la vitesse.

LIMITATION DE VITESSE SUR LA RD 26 :

Suite à une demande des riverains, la Commune de Buysseure a formulé le souhait au Conseil Départemental du Nord d'une limitation à 70 kms/h. Le Conseil Départemental a décidé de mettre en place cette limitation à 70 kms/h du domaine de la Cense bleue jusqu'à l'ancien dépôt de betteraves.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Monsieur Olivier VANTHUYNE souhaite une information concernant les compteurs Linky
- ✓ Concernant les cimetières, il est déploré la présence de déjections canines et il est fait remarquer la nécessité de faire désherber le cimetière.
- ✓ Monsieur le Maire fait un point sur le déploiement de la fibre optique

Le Maire,
Marc DEHEELE